

**Assemblée générale de la Fédération de la Dordogne  
pour la pêche et la protection du milieu aquatique**

**Lalinde, samedi 5 avril 2014**

**Allocution de M. Jacques Billant, Préfet de la Dordogne**

C'est avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que je participe à votre assemblée générale.

Il y a un an presque jour pour jour, je vous affirmais à Périgueux combien la gestion et la protection du milieu aquatique étaient des sujets importants pour le Préfet.

Je vous le réaffirme aujourd'hui.

Je veux d'abord saluer l'action de votre Président, Jean-Marie RAMPNOUX, avec lequel j'entretiens des relations très constructives.

Je sais que ce n'est pas simple d'être à la tête d'une fédération qui compte 20 000 licenciés et qui regroupe 65 associations agréées dans un département doté de 4 500 kilomètres de rivières et de cours d'eau.

C'est bien pour cela que le Président RAMPNOUX est pour moi un interlocuteur clé qui me permet d'appréhender vos éventuelles difficultés et de vous accompagner dans votre mission et vos projets.

Vous avez en effet une mission majeure qui consiste à gérer la pisciculture des cours d'eau, à protéger les milieux aquatiques, à aider et coordonner les AAPPMA adhérentes, à informer et éduquer le public et à représenter et défendre les intérêts piscicoles auprès des institutions départementales et régionales.

Je considère que vous assumez parfaitement cette mission en liaison étroite avec les services de l'État bien sûr, mais aussi avec les collectivités et les établissements publics engagés dans la protection de l'eau et des milieux naturels, tels le Conseil Général, EPIDOR et MIGADO.

Je disais il y a quelques instants que la Dordogne était favorisée par l'abondance de ses ressources en eau.

Notre responsabilité en est d'autant plus grande pour sauvegarder ce bien commun par la préservation des milieux naturels, par une utilisation toujours plus rationnelle et plus économe de l'eau et par des efforts permanents pour en améliorer et en conforter la qualité.

La labellisation du bassin de la Dordogne en réserve mondiale de biosphère, tout comme l'adoption par le Conseil Général d'un schéma départemental des rivières sont la démonstration d'une forte implication territoriale.

En 2013, comme les années précédentes, votre fédération a mené un travail de fond que je veux souligner avec force ce matin.

Je pense bien sûr au maintien et à l'amélioration des peuplements piscicoles en truites fario dans les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie.

Votre travail sur les inventaires, sur le soutien aux populations et sur le développement des ruisseaux pépinières à partir de la pisciculture de Mouleydier portent leurs fruits, puisque depuis plusieurs années, on note une population de truites fario en nette augmentation sur les cours d'eau mis en gestion.

Il serait maintenant intéressant d'agir sur la restauration de la qualité des milieux, en plus du soutien aux populations par le seul repeuplement.

Vous savez, M. le Président, combien j'y suis attaché.

Je suis prêt à en discuter avec vous pour élaborer un plan d'action commun sur le sujet.

Votre fédération a aussi agi pour améliorer les cours et plans d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie.

Tous ces cours d'eau et plans d'eau sont globalement en bon état du point de vue des peuplements piscicoles.

Toutefois, certaines espèces emblématiques ne résistent pas ou ont beaucoup de mal à résister à la dégradation des milieux : je veux citer les grands migrateurs (problème de continuité écologique), la truite fario (des efforts constants sont nécessaires pour maintenir des populations viables), les écrevisses autochtones, le brochet.

Je vous demande donc M. le Président de poursuivre les efforts pour soutenir les espèces dans ces cours et plans d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie.

En la matière, je rappelle que votre fédération participe déjà au recensement des populations d'écrevisses autochtones sur les cours d'eau du département sous le pilotage de notre direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) dans le cadre d'un programme qui couvre la Gironde et la Dordogne.

Vous avez aussi abordé l'actualité au cours de cette Assemblée Générale en rappelant les enjeux des modalités de la régulation du Grand Cormoran. Je les partage et vous remercie de veiller à la remontée régulière des tirs effectués. C'est la seule manière de préserver le quota qui a été alloué au département.

Avant de conclure mon intervention, je voudrais rappeler le cadre dans lequel s'inscrivent nos actions depuis 2000.

Notre organisation repose sur la mise en place du SDAGE Adour-Garonne qui a défini notre politique de l'eau à l'échelle du bassin pour la période 2010-2015.

Je rappelle que le SDAGE avait pour objectif en 2015 que 60% de nos 2808 masses d'eau superficielles soient en bon état écologique et 58% de nos 105 masses d'eau souterraines soient en bon état chimique.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons arrêtés des actions dans un programme de mesures (PDM). Elles ont concerné majoritairement l'assainissement des collectivités, la restauration des milieux aquatiques, la réduction des pollutions et l'alimentation en eau potable.

Cela a représenté un engagement financier conséquent sur 6 ans.

Nous arrivons au terme de ce programme 2010-2015 et nous sommes déjà engagés dans la phase de révision du plan d'action pour la période 2016-2021.

Vous y avez été associés et je vous remercie d'avoir été force de propositions grâce à votre bonne connaissance des masses d'eau et grâce à votre riche expérience cultivée tout au long de ces années d'engagement.

Nous nous appuyerons sur des outils opérationnels de planification grâce à la mise en place des SAGE, dont celui Isle-Dronne, qui permet d'avoir une vision concertée des enjeux du bassin versant.

Ceux de Dordogne Amont, Dordogne Atlantique et Vézère sont en cours de lancement.

Les pêcheurs y auront bien sûr toute leur place, comme c'est le cas pour Isle Dronne.

Merci de continuer à vous investir dans ces instances qui seront demain encore plus qu'aujourd'hui les instances majeures de gouvernance de notre politique locale de protection et de préservation des milieux aquatiques.

Vous m'avez dit l'an dernier que vous étiez des sentinelles de notre biodiversité.

C'est vrai, et c'est pour cela que j'entends continuer à vous écouter et le plus souvent à vous entendre.

Je souhaite que vous continuiez à développer des relations constructives avec l'ONEMA et que vous puissiez relayer ce message à tous les usagers que vous côtoyez.

Les agents de l'ONEMA interviennent dans le cadre d'une mission de service public sous l'autorité du Préfet et du Procureur de la République.

Je souhaite qu'ils soient respectés dans leur mission et j'y veillerai.

Voilà ce que je voulais partager avec vous ce matin.

Je vous demande au final de compter sur le Préfet et sur les services l'État pour tenir ces objectifs d'intérêt général, nous les partageons à beaucoup de points de vue.